

# La France se rêve en championne du Big Data... mais sans données

Le salon Big Data Paris, qui se tient le 10 et 11 mars au Cnit de La Défense, met en lumière les progrès, mais également les lacunes, de ce marché naissant sur lesquels de nombreux observateurs fondent de grands espoirs. A commencer par la secrétaire d'Etat au Numérique, **Axelle Lemaire**, qui, dans son discours, a insisté sur le fait que la France ne devait pas rater la transition vers l'économie de la donnée, après être passé à côté de la naissance des plates-formes Internet (les fameux Gafa, Google, Apple, Facebook et Amazon). Pour ce faire, rappelons que, dans le cadre du plan Big Data de la Nouvelle France Industrielle, le gouvernement a notamment lancé un challenge visant à rapprocher les grands groupes, détenteurs de grandes masses de données, des start-up.

Si la France dispose d'atouts sur ce terrain (formation des mathématiciens, tissu vivace de start-up...), elle part toutefois avec un handicap. Un constat qui vaut d'ailleurs pour toute l'Europe. « *La majorité de nos données se trouvent aujourd'hui aux Etats-Unis car leurs acteurs apportent des services essentiels aux utilisateurs, finalement peu différents des services publics, assure **Stéphane Grumbach**, directeur de recherche à l'Inria et responsable de l'équipe Dice (Données de l'Internet au cœur de l'économie). Les questions qui se posent aujourd'hui sur les taxis, avec la montée en puissance d'Uber, vont s'étendre demain à l'université, la santé, etc.* » Au plan mondial, seule la Chine est parvenue à mettre en place des acteurs capables de rivaliser avec les grands noms américains. On parle ici des Baidu (moteur de recherche, 500 millions d'utilisateurs), Alibaba (e-commerce, 300 millions d'acheteurs) ou de Tencent (réseau social, 700 millions d'utilisateurs). « *Plus qu'à la domination des Gafa, on assiste à la naissance d'un duopole* », observe **Marc Chemin**, le dirigeant de Capgemini qui a coordonné les travaux du plan Big Data de la Nouvelle France Industrielle.

## **Réformer la loi Informatique et libertés**

Pour lui, les enjeux pour les sociétés françaises résident dans leur capacité à passer à l'échelle, autrement dit à adresser un marché mondial, et dans la refonte de la législation sur les données personnelles, une réglementation souvent désignée par les industriels du Big Data comme un frein à leurs activités. Et Marc Chemin d'évoquer un travail commun avec la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour transformer la législation hexagonale en un avantage compétitif pour les sociétés françaises. Dans ce cadre, le régime actuel d'autorisation expresse s'appliquant à tout traitement individuel, incompatible avec la logique exploratoire et incrémentale du Big Data selon l'expert de Capgemini, serait remplacée par un régime plus large avec des autorisations s'appliquant à « *un écosystème donné* ». Pour Axelle Lemaire, si la réforme de la loi de 1978 (modifiée en 2004) figure bien à l'agenda du gouvernement, pas question de s'aligner sur le régime nord-américain. « *La protection des données nous donne un avantage attractif. Il faut construire la confiance sur des principes de proportionnalité et de maîtrise des données* », explique la ministre.

L'assouplissement des obligations pour les entreprises devrait être accompagné d'un **renforcement des droits des utilisateurs** à maîtriser leurs données ainsi que par un

**durcissement des sanctions** que pourra infliger la CNIL en cas d'infraction à la législation sur la protection des données. « *Plafonner la sanction à 100 000 ou 150 000 euros n'a plus de sens aujourd'hui, alors que dans d'autres domaines elle peut atteindre le milliard d'euros* », note la ministre.

### **A lire aussi**

[Big Data : Accor valorise ses recommandations clients avec la BI](#)

[Pourquoi les projets Big Data échouent ?](#)

[Apprivoiser le Big Data ? Développez la culture analytique \(tribune\)](#)